



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE



SOMMAIRE

Impulser & accompagner
l'aménagement des territoires **3**

Agir pour la transition
énergétique et le climat **9**

Préserver les milieux,
le vivant, les ressources et
améliorer le cadre de vie **13**

Prévenir
et réduire les risques **19**

Simplification
et modernisation de l'État **23**

Service déconcentré des ministères de la Transition écologique, de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et du secrétariat d'État chargé de la Mer, la DREAL met en œuvre, sous mon autorité et celle des préfets de département, les politiques publiques de ce pôle ministériel dont le présent rapport d'activité propose quelques illustrations. Elle le fait en assurant la cohérence entre ces différentes politiques et en veillant à la prise en compte des enjeux des territoires bretons. Cette territorialisation des politiques publiques est portée dans un cadre interministériel auquel je suis bien sûr très attentif. Elle se construit dans le partenariat et le dialogue en complémentarité avec les autres services de l'État, notamment les directions départementales du pôle ministériel, avec les collectivités territoriales et avec toutes les parties prenantes actrices de la transition écologique et énergétique : organisations professionnelles, associations, opérateurs, etc.

Je suis très attaché, et le directeur régional aussi, à ce que les missions s'exercent dans une approche à la fois rigoureuse et bienveillante, en lien avec les territoires, voire sur le terrain pour beaucoup de ces missions (contrôles, inspections, conseil aux collectivités et porteurs de projets, maîtrise d'ouvrage, portage des politiques).

Je vous invite à découvrir dans les pages qui suivent quelques exemples de projets et actions de la DREAL, conduits en 2021 grâce au professionnalisme et à l'engagement de ses agents.

Emmanuel BERTHIER



**EMMANUEL
BERTHIER**
Préfet de la
région Bretagne



ÉRIC FISSE
Directeur de la
DREAL Bretagne

Les 400 agents de la DREAL sont présents sur tout le territoire breton dans une grande variété de métiers qu'il est impossible de tous illustrer dans un rapport d'activité annuel, bien entendu.

La DREAL agit comme intégratrice des orientations nationales et fédératrice des acteurs ministériels en région, pour territorialiser et mettre en œuvre la transition écologique avec les acteurs bretons. C'est sa raison d'être.

En 2021, en complément des missions récurrentes menées chaque année, les équipes de la DREAL se sont particulièrement mobilisées pour accompagner acteurs locaux et territoires dans une relance post-crise sanitaire intégrant les enjeux de transition écologique et énergétique, à travers la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions France relance.

Je remercie Monsieur le Préfet pour son soutien et sa confiance. Je me félicite chaque jour de la mobilisation de mes collègues pour une action cohérente de l'État en Bretagne. Je veux aussi saluer le travail des services supports qui rendent possible ces actions et dont on ne vante pas suffisamment les mérites. Je veux rendre hommage enfin aux agents de la DREAL pour leur attachement à l'intérêt général, leur souci constant de l'équité et de l'impartialité, la qualité de leur travail et leur posture ouverte face aux sollicitations toujours plus nombreuses et exigeantes.

Éric FISSE



IMPULSER & ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES



Le dynamisme des AAP mobilités



En 2021, la dynamique des projets de développement des mobilités a été maintenue grâce à plusieurs appels à projet (AAP) ayant permis à de nombreux porteurs de projets bretons de bénéficier d'un soutien financier.

Lancé en 2019 et doté d'une enveloppe de 350 M€ sur 7 ans, le fonds pour les mobilités actives vise à soutenir les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités. 34 lauréats bretons ont été retenus pour les 3 premiers relevés, pour un montant total de subvention de près de 9 M€ et 8 dossiers ont été déposés pour le dernier AAP.

Réalisation d'une piste cyclable à Vannes le long de la RN 165.
Source : Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération.

Un appel à projet régional (100 M€ au niveau national) a été lancé en fin d'année 2021 et les lauréats seront annoncés au cours de 2022.

Les appels à manifestation d'intérêt « France Mobilités - Territoires de nouvelles mobilités durables » (AMI TENMOD) lancés en 2018, accompagnent les territoires expérimentateurs de nouvelles solutions de mobilités. Sur les 4 premiers relevés, 7 projets bretons ont été lauréats de l'AMI TENMOD pour une subvention de 700 K€. En 2021, 8 projets ont été récompensés.

Enfin, 11 projets bretons ont été subventionnés par l'appel à projet Transports en commun en site propre et Pôles d'échanges multimodaux, pour une enveloppe de 36 M€.

La sensibilisation des élus en faveur du ZAN

Le zéro artificialisation nette (ZAN), politique prioritaire de l'État, nécessite une sensibilisation des élus. C'est l'objectif du courrier du Préfet de région et du Président du Conseil régional transmis aux élus des collectivités en mars 2021.

L'État a également organisé avec la Région, l'Établissement public foncier et la Banque des territoires une douzaine de rencontres les "Territoires innovent" pour un foncier responsable et des centres vivants.

L'État se mobilise aussi en lançant une expérimentation d'un nouveau modèle de développement en accord avec le ZAN auprès de quatre collectivités bretonnes. Il a réalisé le bilan de l'instruction du gouvernement du 29 juillet 2019 sur la gestion économe du foncier. La loi climat et résilience du 22 août 2021 est par ailleurs venue renforcer la politique du ZAN.

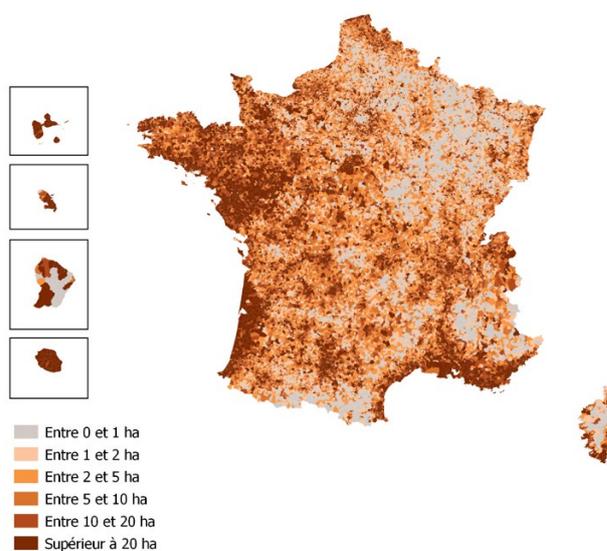
La lecture partagée du SRADDET

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bretagne a été approuvé par le Préfet de région le 16 mars 2021.

Sans se substituer au futur guide d'application du SRADDET, dont l'initiative relève du Conseil régional, la DREAL et les Directions départementales des territoires et de la mer ont effectué une lecture partagée du SRADDET sur quelques sujets majeurs (gestion économe du foncier, préservation et reconquête de la biodiversité, transition énergétique, ressource en eau, etc.), analysé ses 26 règles et objectifs principaux liés et élaboré une grille d'analyse.

Cette grille liste pour chaque règle les références législatives et réglementaires, les apports du SRADDET et les points de vigilance ou de contrôle, qui doivent être pris en compte pour assurer la cohérence des documents de planification infra-régionaux (ScoT, PLUi, cartes communales, PCAET, PDU ou plans de mobilité, etc.) avec le schéma régional.

Elle a vocation à être utilisée dans la perspective du contrôle de légalité par les services des DDTM et des préfetures, afin d'assurer la cohérence du dire de l'État à l'échelle régionale.



Consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers (NAF) d'après les fichiers fonciers 2009-2019 - Source : Cerema

Mise en place d'une taskforce pour le déploiement du fonds friches



Dans le cadre du plan de relance financé par l'Union européenne, un dispositif d'aides de l'État intitulé « recyclage foncier des friches urbaines, industrielles et commerciales » a été déployé, avec l'organisation sur l'ensemble des régions françaises de deux appels à projets successifs en janvier 2021 (clôturé en avril) et juillet 2021 (clôturé en octobre). Ce dispositif coordonné au niveau national par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages s'inscrit dans la continuité de la loi Climat et résilience adopté en août 2021 : objectif de « zéro artificialisation nette » en 2050, réduction de consommation des terres naturelles et agricoles de 50 % dans les dix prochaines années.

Pour la Bretagne, le Préfet de région a confié la coordination du dispositif et subdélégué les crédits à la DREAL qui assure ainsi le suivi budgétaire, l'engagement et le suivi comptable des conventions.

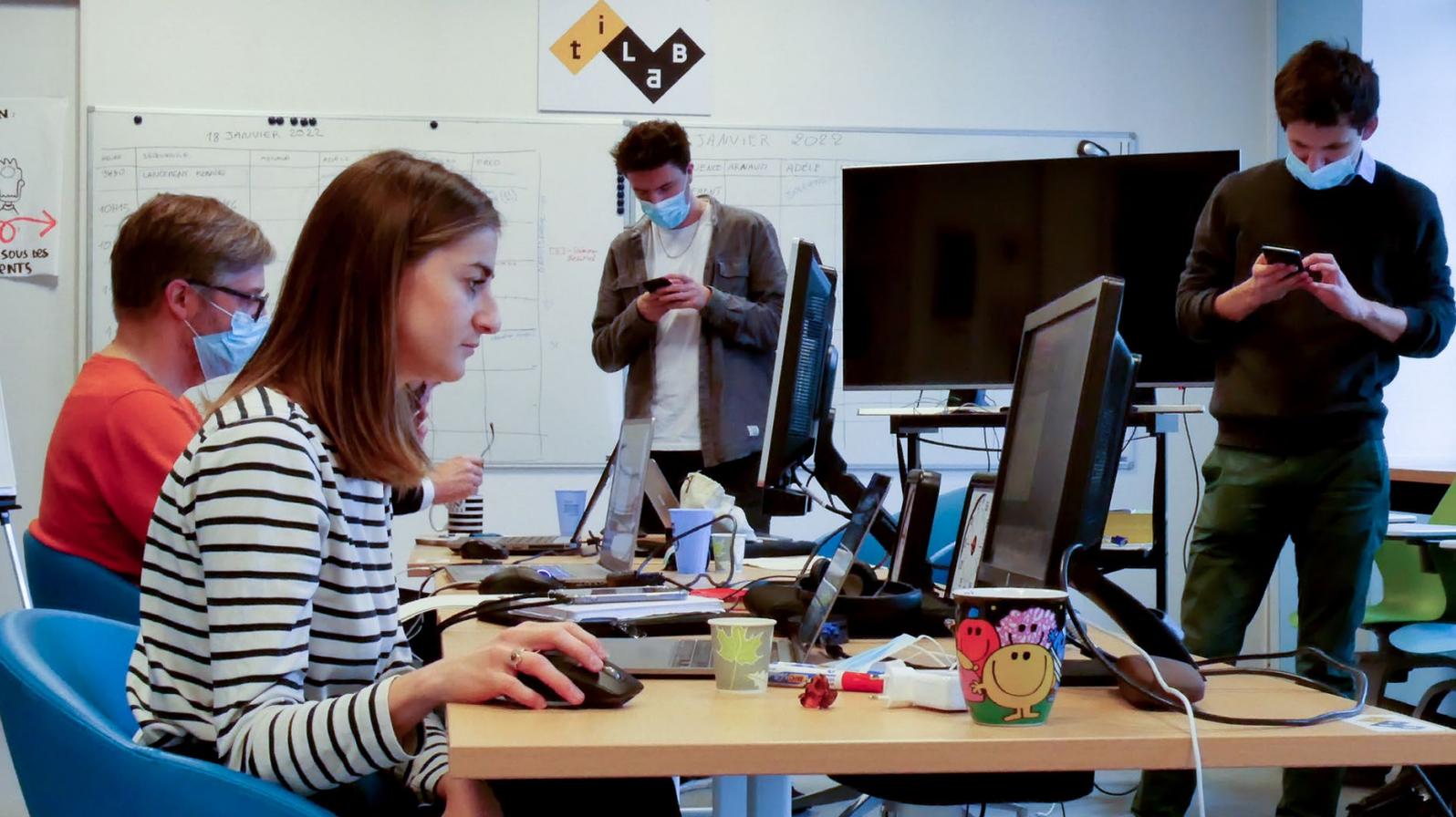
Une taskforce, que l'on peut traduire comme un groupe de spécialistes réunis autour d'une même problématique, a été constituée pour répondre aux porteurs de projets et instruire les candidatures. Elle est composée des services des DDTM, de la DREAL et du Cerema, en lien avec le SGAR.

Large succès en Bretagne avec 200 dossiers déposés et instruits sur ces deux éditions, ce dispositif répond aux attentes de nombreuses collectivités bretonnes qui s'interrogent sur leurs friches urbaines, industrielles ou portuaires.

Le Préfet de région Bretagne a retenu, sur proposition des Préfets de département, 94 projets lauréats pour 30,5 M€ de dotations dont les réalisations sont attendues au plus tard d'ici 2024. Sur le dernier trimestre 2021, 41 conventions ont été signées (14,4 M€ d'engagement) et 1,7 M€ de crédits de paiement ont été alloués.



Lannion, ancien collège Le Goffic vacant depuis 2020 : futur écoquartier «Les hauts de Penn ar Stank» - Projet lauréat fonds friche première édition – Source : EPF Bretagne



Organisation d'un hackathon pour identifier des leviers de développement du covoiturage

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national pour le covoiturage du quotidien, la DREAL Bretagne, accompagnée par le Ministère de la Transition écologique, a organisé un hackathon citoyen visant à réunir des personnes d'horizons différents concernées par la problématique du covoiturage.

L'événement a eu lieu les 18 et 19 janvier 2022, en distanciel pour cause de contexte sanitaire. Il a réuni une quarantaine de personnes (étudiants, professionnels du transport, entrepreneurs, usagers et autres intéressés), provenant de la région Bretagne mais aussi d'autres régions (Nouvelle Aquitaine, Ile-de-France, Auvergne Rhône Alpes, ...) et du Maroc.

Dans un délai restreint, les animateurs de chaque équipe ont fait appel à l'intelligence collective pour amener les participants à proposer des solutions concrètes et simples à mettre en œuvre (de type «nudge» ou «coup de pouce» en français), permettant de lever les freins à la pratique du covoiturage de manière non coercitive.

Il s'agit maintenant d'approfondir une ou plusieurs solutions proposées pour les rendre opérationnelles et de les tester localement. Si le test s'avère positif, il pourra être étendu à une échelle plus large avant un déploiement potentiel au niveau régional ou national si l'expérimentation démontre son efficacité et sa reproductibilité.



Travaux de terrassement sur la section de Plémet (22) - Source : DREAL Bretagne

Poursuite de la mise à 2x2 voies de la RN164

Depuis la fin des années 80, les 162 km de la RN 164 sont progressivement mis à 2x2 voies. Fin 2021, celle-ci est aménagée sur 118,5 km, soit 73% de son linéaire. Des travaux, études et procédures d'autorisation de réalisation sont en cours sur les cinq derniers secteurs du linéaire restant à aménager. L'enjeu étant d'achever l'aménagement complet à 2x2 voies à horizon 2028.

Déviation de Châteauneuf du Faou

Secteur emblématique de cette finalisation de la mise à 2x2 voies de la RN 164 et dernier secteur du Finistère, les 12,4 km de cette section principalement en aménagement sur place devraient être achevés cette année après 5 années de travaux et 5 années d'études et procédures, pour un montant total d'environ 62 M€.

Déviation de Plémet

Depuis un an le projet a franchi de nombreuses étapes administratives :

- fin 2020 : deuxième enquête parcellaire pour déterminer les emprises complémentaires à acquérir par l'État afin d'assurer le désenclavement d'une parcelle agricole.
- janvier 2021 : obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale

L'ensemble de ces procédures a permis au projet de mise à 2x2 voies de la RN 164 à Plémet d'entrer dans sa phase opérationnelle cette année, avec le démarrage des travaux au niveau de la section Est.

12 PASSAGES
«GRANDE FAUNE»

50 PASSAGES
«PETITE FAUNE»

prévus sur les 56 derniers km de la RN 164

5 passages à grande faune à Rostrenen sont identifiés comme des corridors d'intérêt régional

+ de 45 M€

dédiés aux mesures
environnementales

→ c'est

**10% DU COÛT
GLOBAL**

des 5 dernières opérations
représentant 56 km (390 M€)

POUR CHAQUE PROJET :

≈ **150 emplois / an créés**
pour toute la durée des chantiers
(3 à 5 ans)

SUR LES 5 DERNIERS SECTEURS :

≈ **130 000 h
d'insertion sociale**

(correspond à plusieurs centaines
d'embauches et à la création de
plusieurs dizaines de CDI)

Projet « 2 trains sur une même voie »

Le projet « 2 trains sur une même voie » (2TMV) est la dernière des opérations de fluidification de la gare de Rennes, lancée il y a plus de 10 ans. Il s'agit d'un projet innovant, impliquant une nouvelle signalisation sur les quais, qui permettra, en généralisant le partage des quais entre 2 trains, d'augmenter la capacité de la gare sans création de voies ou de quais. Sa mise en service est prévue en 2023. L'État finance 41 % des 12,3 M€ de l'opération.

612
DOSSIERS
TRAITÉS

au titre de l'**autorité
environnementale**

Concertation publique sur l'échangeur du Liziec (RN165)

L'échangeur du Liziec permet de connecter 2 axes importants que sont la RN 165 et la RN 166 au niveau de Vannes. Il présente des saturations régulières et au regard du dynamisme économique et de l'accroissement de population de ce territoire, la réalisation d'un aménagement générant plus de fluidité et de sécurité est devenu une priorité. Ainsi, une concertation publique s'est déroulée fin 2020-début 2021.

Dans ce cadre, 3 solutions ont été présentées et soumises au vote à la suite duquel le ministère a demandé la poursuite des études pour deux d'entre elles, en affinant l'étude de trafic et les estimations. Les études de la solution retenue devraient commencer début 2022 pour obtention de l'arrêté de déclaration d'utilité publique fin 2023.



AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LE CLIMAT

Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne

Suite au débat public, les zones de poursuites d'études pour l'implantation des parcs ont été définies.

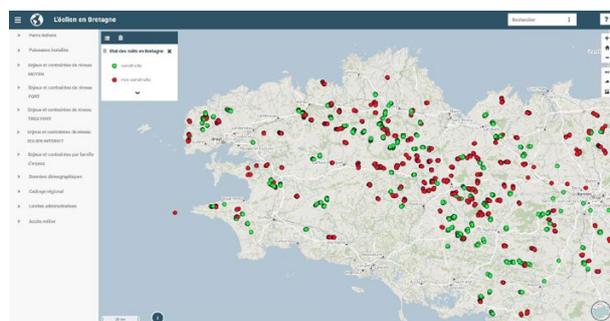
*Projet d'éoliennes flottantes le long des côtes au Nord du Portugal.
Source : Photo courtesy of Principle Power. Artist DOCK90*

L'action de la DREAL confirmée par la circulaire en faveur de l'éolien

La feuille de route Avel Breizh 2030 a été adoptée par la Conférence bretonne de la transition énergétique en juin 2018, pour relancer le développement de l'éolien terrestre en Bretagne. Dans ce cadre en 2021, la DREAL a conçu et rendu public, avec les DDTM, un visualiseur de l'éolien terrestre. Elle a poursuivi le déploiement de l'action sur les levées de contraintes foncières en lien avec les préfetures et les DDTM (2 EPCI rencontrés en 2021, avant généralisation de la démarche à l'échelle régionale).

Enfin, la DREAL coordonne les actions engagées en application de la circulaire du 26 mai 2021, en particulier l'élaboration d'une cartographie des zones favorables à l'éolien terrestre, qui sera finalisée en 2022 après concertation régionale et départementale.

À fin 2021, la puissance en éolien terrestre installée en Bretagne s'élevait à 1 116 MW. Par ailleurs, 445 MW sont en attente de raccordement (parcs autorisés mais non encore construits).



Aperçu du visualiseur éolien

Coordination et instruction du projet Celtic Interconnector avant l'enquête publique

Celtic Interconnector est un projet d'interconnexion électrique entre la France (côte nord de la Bretagne) et l'Irlande (côte sud), porté par RTE et son homologue irlandais EirGrid. D'une capacité de 700 MW, il vise à créer une liaison à courant continu longue d'environ 575 km (dont environ 500 km en mer).

Ce projet d'un montant estimé à 1 Md€, dont la mise en service est prévue pour 2026, répond aux enjeux européens en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique. Il a été soumis à enquête publique unique de novembre 2021 à mi-janvier 2022.

La DREAL coordonne l'instruction des différentes demandes d'autorisations (environnementale, concession du domaine public maritime, déclarations d'utilité publique, etc.).

Le renforcement des aides à la rénovation énergétique par le plan de relance



La DREAL est intervenue en 2021 dans la mise en œuvre du plan de relance notamment sur son volet écologie.

Elle a contribué au renforcement du déploiement des aides à la rénovation énergétique notamment via :

- La mise en œuvre de MaPrim'Rénov' pour les copropriétés et en lien avec l'ANAH nationale, à noter le grand succès de ce dispositif en Bretagne : 46 563 dossiers (7% du national) - 121 M€ de subventions (5,7% du national).



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

- Le lancement des études et travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment de l'unité départementale DREAL du Morbihan (travaux sur l'enveloppe du bâtiment, pose de panneaux photovoltaïques, mise en place d'une borne de charge pour véhicules électriques), dans le cadre de l'appel à projets rénovation des bâtiments publics.
- L'appui technique apporté au SGAR pour l'instruction des dossiers des bâtiments de l'État.
- La promotion de l'AAP pour les logements locatifs sociaux et la délégation des crédits associés : 10,8 M€.
- La rénovation des foyers de migrants et accueil de jour.
- L'installation du comité de suivi avec les professionnels, l'appui de Batylab et de la cellule économique de Bretagne.

La nouvelle réglementation environnementale RE 2020, un enjeu pour la construction neuve

La nouvelle réglementation environnementale RE 2020 encadre la construction neuve pour l'ensemble de la filière bâtiment. Elle est ambitieuse, car elle traduit concrètement les engagements de la France dans la maîtrise de son empreinte énergétique et écologique d'ici 2050 pour des futures constructions durables et de qualité pour leurs occupants. Elle introduit une évolution méthodologique majeure : la

prise en compte de l'impact carbone sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, y compris ses phases de construction et de démolition.

En 2021, la DREAL, avec le CEREMA et Batylab, a organisé 3 webinaires d'information. La participation de plus de 150 personnes par événement souligne l'intérêt de tous les acteurs régionaux pour ces nouvelles normes.

Instruction du dossier de rénovation de l'unité de valorisation énergétique de Rennes Métropole

L'unité de valorisation énergétique de Rennes Métropole traite chaque année 144 000 tonnes de déchets tout en produisant 310 000 MWh d'électricité et en chauffant près de 20 000 foyers. Créée en 1968, il était nécessaire de moderniser l'usine pour optimiser la production d'énergie, améliorer les conditions d'exploitation et anticiper l'évolution de la réglementation (rejets atmosphériques). La DREAL Bretagne a instruit en 2021 la demande d'autorisation environnementale de ce projet à 140 M€ afin de fixer des règles de fonctionnement adaptées, y compris la phase chantier. Elle s'est aussi assurée que les 188 000 tonnes de déchets collectées pendant l'arrêt seraient correctement gérées.



L'unité de valorisation énergétique de Rennes Métropole. Source : Valoreizh

Homologation de véhicules agricoles : un très fort afflux de dossiers de mise en conformité réglementaire

Plusieurs entreprises bretonnes produisent des véhicules agricoles (avec ou sans moteur, tracteurs ou remorqués) immatriculés et donc nécessitant une homologation préalable par la DREAL Bretagne avant de pouvoir circuler sur les routes.

Il s'agit généralement de réceptions par type (RPT) qui englobent une gamme de véhicules développés par un constructeur.

Depuis la refonte de la réglementation de 2016, la DREAL fait face à l'instruction de dix fois plus de dossiers, toutes les RPT précédemment délivrées ayant dû être redéposées.

86

VÉHICULES
AGRICILES FABRIQUÉS
EN BRETAGNE
HOMOLOGUÉS PAR LA
DREAL EN 2021



Véhicules agricoles.
Source : Olivier Brosseau / Terra



PRÉSERVER LES MILIEUX, LE VIVANT, LES RESSOURCES ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE



**Extension de la réserve
naturelle nationale d'Iroise**

**UNE SURFACE
MULTIPLIÉE PAR
30**

Phoque gris dans la réserve naturelle nationale des Sept-Îles. Source : Armel Deniau

Réserves naturelles nationales bretonnes : une année 2021 sous le signe de l'extension



Depuis 4 ans, la DREAL a lancé un grand chantier d'extension du réseau breton des réserves naturelles nationales.

La Bretagne compte 7 RNN, dont 4 en projet d'extension ou récemment étendue (Iroise).

Pépites de biodiversité et de géodiversité, postes avancés de la connaissance naturaliste, patrimoine national, voire international, sous haute protection, les réserves naturelles nationales sont aussi des espaces où s'inventent de nouveaux rapports entre l'Homme et la Nature. Concertation et projet de territoire sont les fils conducteurs des démarches abouties ou en cours qui mobilisent la DREAL Bretagne aux côtés des préfetures au quotidien.

En 2021, la RNN d'Iroise a été officiellement étendue par décret ministériel le 4 septembre 2021, voyant sa superficie multipliée par 30 (1 130 ha d'îles, îlots et leurs estrans protégés).

Les enquêtes publiques pour l'extension des RNN du Venec (superficie multipliée par 7) et des Sept-Îles (superficie multipliée par 70) ont été closes en novembre, et la concertation est en cours sur l'extension de la RNN François Le Bail à Groix.

La stratégie nationale pour les aires protégées 2030 devra permettre de poursuivre ces efforts, avec un objectif de 10 % du territoire français, terrestre et marin, sous protection forte.

Concertation préalable sur le Plan d'action régional nitrates (PAR7)

La DREAL Bretagne a organisé du 27 octobre au 10 décembre, une concertation citoyenne s'insérant en amont des travaux de révision du programme régional « nitrates ». En accord avec le Préfet de région, le choix avait été fait d'une saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) pour désigner un garant, chargé d'apprécier la cohérence de l'organisation avec les « bonnes pratiques » recommandées par la CNDP, pour toucher un public le plus large possible. Un comité de pilotage, composé de la garante désignée par la CNDP, de la DREAL, de la chambre régionale d'agriculture et de l'association « Eau & rivières de Bretagne » était chargé d'élaborer la feuille de route de la concertation citoyenne.

Une large publicité de l'événement a été faite auprès des mairies et des membres du comité régional nitrates. Des webinaires à destination du grand public visant à vulgariser le sujet de la pollution de l'eau par les nitrates ont été organisés avec la participation d'experts du domaine, notamment :

- INRAE, pour la communauté scientifique ;
- la Cour régionale des comptes, pour son évaluation de juillet 2021 sur le plan algues vertes ;
- le CGEDD, pour sa contribution aux travaux de révision du programme national « nitrates » ;
- l'agence de l'eau, notamment pour évoquer l'aide financière qu'elle apporte dans la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole.

Cette démarche a rencontré un bon taux de participation, même si la voix du « grand public » reste minoritaire par rapport à celles des parties prenantes (agriculteurs, membres d'associations).



Une nouvelle charte sur l'EEDD pour renforcer le lien entre les citoyens bretons et l'environnement

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) se donne pour mission, depuis plus de 40 ans, de renforcer le lien entre l'homme et la nature et de former des citoyens éclairés, investis, soucieux des besoins et des droits des générations futures.

Les enjeux de cette éducation n'ont cessé de s'élargir face aux bouleversements climatiques et écologiques que vit notre planète.

En Bretagne, dix institutions publiques, un réseau régional représentant des acteurs de l'éducation populaire et un réseau régional d'acteurs de l'économie sociale et solidaire ont rédigé et signé une charte pour renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable, fixant les grandes orientations pour la région pour les 5 prochaines années.

Cette charte prévoit d'établir annuellement un programme de travail commun, visant à améliorer la prise en compte du développement durable dans les décisions collectives et individuelles. En la signant, les partenaires démontrent leur engagement en faveur d'une éducation à l'environnement et au développement durable de qualité, pour tous et à tous les âges de la vie.

La mobilisation des acteurs pour l'élaboration du 3^e Plan de protection de l'atmosphère de Rennes Métropole

La troisième version du plan de protection de l'atmosphère de Rennes Métropole (2022-2027) a été élaborée par la DREAL pour le compte du préfet d'Ille-et-Vilaine, au terme d'un travail partenarial de 18 mois avec les élus et services de la métropole de Rennes. Une concertation préalable avec le public a été mise en place pour la première fois en avril-mai 2021. Le projet est actuellement soumis aux différentes consultations réglementaires (évaluation environnementale, consultation des collectivités et enquête publique).



Aujourd'hui, l'ensemble des normes de qualité de l'air sont déjà respectées. Le nouveau plan d'actions a donc vocation à renforcer l'action publique contre les principaux polluants et les particules fines, mais aussi à s'élargir à de nouveaux polluants tels que l'ammoniac et les pesticides.



Le déploiement des aides à la pierre

Le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement assure une animation des acteurs du logement en région, notamment au bénéfice de la construction et de la réhabilitation des logements sociaux ou de l'amélioration aidée des logements privés. Cette politique, outre les services de l'État, mobilise fortement 14 grandes collectivités (14 intercommunalités sur 2 départements) qui bénéficient d'une délégation de l'État pour la programmation et la gestion de ces « aides à la pierre ». Les DDTM agissent en lien avec ces délégataires ou directement dans les deux territoires non délégués. Les bailleurs sociaux et leurs représentants sont également associés à cette structure de gouvernance essentielle. Cette action conjuguée a permis en 2021 de programmer et financer 4 792 nouveaux logements sociaux dont 1 714 logements très sociaux.

Réalisation du projet Amasia sur la commune de Bruz - bâtiment locatif social et accession - Aiguillon construction. Source : ARO Habitat Bretagne

L'année 2021 a été marquée par l'élargissement des aides MaPrimeRénov' (MPR) à l'ensemble des ménages modestes, intermédiaires et supérieurs (selon des plafonds de revenus). L'instruction dématérialisée des demandes d'aides est assurée par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) centrale ; seuls les dossiers MPR copropriétés sont traités par les délégations locales de l'Anah. Au niveau national, les subventions MPR engagées s'élèvent à 2,1 Md€ (658 000 aides accordées) ; au niveau régional, 121 M€ (46 500 aides accordées).

En Bretagne, les aides relatives au parc privé s'élèvent à 65 M€ (6 283 dossiers propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés dont 4 067 dossiers traités dans le cadre du programme Habiter Mieux).



Le soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité dans le cadre du volet cohésion du plan de relance

En 2021, neuf projets de réhabilitation d'aires d'accueil permanentes des gens du voyage (212 places/caravane) répondant aux enjeux environnementaux (maîtrise de l'énergie : réflexion sur l'installation de panneaux solaires, de récupération des eaux de pluie, isolation, structure bois...) ont été financés pour un montant total de 500 000 € ; contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie de leurs occupants.

Les porteurs de projets bénéficiaires (EPCI en charge de la gestion des aires d'accueil) sont : Saint Briec Armor Agglomération (aire de Ploufragan), Lannion Trégor Communauté (aire de Lannion), Loudéac

Communauté Bretagne Centre (aire de Loudéac), Quimperlé communauté (aire de Quimperlé), Morlaix communauté (aire de Morlaix), CC Douarnenez (aire de Douarnenez), Dol de Bretagne et Baie du Mont Saint Michel (aire de Dol de Bretagne), Questembert Communauté (aire de Questembert) et Ploërmel Communauté (aire de Ploërmel).

La DREAL est pilote de la mesure au niveau régional (préparation de la répartition de l'enveloppe financière en vue de sa validation en CAR, subdélégation des crédits aux DDTM qui instruisent les dossiers et suivi de leur consommation).

Le renforcement des actions de prévention des expulsions locatives

Dans un contexte exceptionnel marqué par la crise sanitaire relative à la pandémie de Covid-19, les deux périodes de trêve hivernale (2019/2020 et 2020/2021) ont été prolongées de manière inédite, jusqu'au 10 juillet 2020 avec la prolongation de l'état d'urgence sanitaire pour la première et jusqu'au 1er juin 2021 pour la seconde.

Le renforcement des actions de prévention des expulsions locatives dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire a été actionné pour éviter toute remise à la rue à la fin de ces périodes de trêve hivernale.

Depuis 2020 et encore plus en 2021, les services de l'État (DREAL et DDETS) ont été fortement mobilisés sur la politique de

prévention des expulsions locatives (PEX) pour répondre aux différentes instructions gouvernementales publiées en ce sens (2 juillet 2020, 26 avril 2021, 11 mai 2021).

La DREAL a ainsi renforcé son rôle d'animation auprès des services départementaux et du CRHH.

Les moyens des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) ont pu être renforcés avec le soutien financier de l'État pour 2021 et 2022 (230 000 € en 2021 et 180 000 € en 2022). Suite à un appel à candidature initié par la DIHAL en mai, la DREAL a effectué un travail de consolidation, de synthèse et de priorisation des candidatures remontées par les DDETS. Les crédits alloués, issus de la stratégie de lutte contre la pauvreté, ont été délégués via le programme 177. Une coordination régionale DREAL/DREETS a ainsi permis la bonne mise en place des crédits dont la gestion relève de la DREETS.

Projets d'humanisation de centres d'hébergement et d'accueil de jour



Le programme humanisation des centres d'hébergement de l'Anah a été renforcé dans le cadre du plan de relance.

En Bretagne, le projet de réhabilitation du centre d'hébergement d'urgence (CHU) de Dinan composé de dix places a bénéficié des crédits de ce programme pour un montant de subvention de 175 000 € (90 % du coût de l'opération) (crédits délégués par l'Anah centrale sur demande des services de l'État après instruction par la DDTM et validation du dossier par la DREAL).

En réponse à un appel à projets national, lancé en mars 2021, concernant la réhabilitation des accueils de jour (lieux d'accueil et de services accessibles aux personnes sans abri en journée, favorisant la sociabilité, l'accès aux biens et services de base et l'accès aux droits), trois dossiers ont été déposés par leurs propriétaires ou gestionnaires en Bretagne. Le comité régional organisé en présence du commissaire à la lutte contre la pauvreté en Bretagne a réalisé une priorisation régionale au regard du cadre proposé dans le cahier des charges de cet appel à projet.

Le comité de sélection national a décidé de retenir les trois dossiers proposés : accueil de jour du CCAS de Concarneau (74 880 €), accueil de jour du Secours catholique à Rennes (214 030 €) pour 2021, accueil de jour de l'AMIDS à Saint Malo (232 315 €) pour 2022.

Le déploiement des plateformes locales de rénovation de l'habitat en Bretagne inspirent les évolutions nationales

Les espaces FranceRénov' forment un réseau de conseillers techniques proposant des conseils et un accompagnement neutres et gratuits à tout administré ayant un projet de rénovation dans son logement. En Bretagne, le déploiement de ces espaces est animé par le Conseil Régional, l'ADEME, et les services déconcentrés de l'État. L'année 2021 a confirmé la montée en puissance du dispositif, avec une forte augmentation du nombre de projets accompagnés depuis 2020. Fin 2021, 46 563 dossiers étaient engagés (7 % du national) pour une dotation de 121 M€ de subventions (5,7% du national).

Confirmant le parti pris en Bretagne, les dernières évolutions nationales favorisent des guichets uniques pour tous les projets de rénovation, qu'ils soient énergétiques, d'autonomie, d'habitat indigne, etc.

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES

42
PARTICIPANTS

12
ORGANISMES ET
COLLECTIVITÉS

représentés sur l'ensemble
des voyages d'études



Visite à Lancieux (22) dans le cadre d'un retour d'expérience sur la gestion intégrée du trait de côte – Source : Parc naturel du golfe du Morbihan

Appel à manifestation d'intérêt sur le trait de côte en Bretagne : Deux voyages d'études d'élus bretons sur les risques côtiers en 2021

La DREAL Bretagne, la Région et le CEREMA accompagnent depuis 2019 trois collectivités dans des stratégies d'adaptation au recul du trait de côte. En 2021, des voyages d'études ont été organisés par le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, avec le soutien financier de la DREAL, au bénéfice des élus engagés dans ces réflexions, afin de partager des expériences, des démarches

de gestion du trait de côte, portés par d'autres territoires littoraux en France.

Les baies de Saint-Malo et du Mont Saint-Michel ont été un des territoires hôtes de ces visites très constructives : élus et services ont pu échanger sur la question de l'aménagement du littoral au regard des risques côtiers (érosion et submersion marine) et de l'élévation du niveau de la mer.

Se préparer à la gestion de crise liée à un accident industriel

Suite à l'incendie majeur survenu sur le site Lubrizol en septembre 2019, la DREAL Bretagne a souhaité réfléchir sur son organisation en matière de situation de crise liée à un accident industriel. Une première série de conférences sur la gestion de crise a donc été organisée en 2021 avec les objectifs suivants : présenter ce qui existe et en discuter, interroger nos pratiques et notre organisation, ces échanges devant permettre d'identifier les adaptations à mettre en œuvre pour améliorer notre capacité à faire face le jour J. Ces conférences ont associé les inspecteurs des unités départementales et du service prévention des pollutions et des risques, mais également des directions départementales de la protection des populations.



À la demande des inspecteurs, cette démarche sera renouvelée en 2022.

La DREAL Bretagne a également partagé son expérience de gestion de crise lors du séminaire « Retour d'expérience tiré d'accidents industriels » à destination des inspecteurs de l'environnement français et étrangers, organisé par le ministère de la Transition écologique à Bordeaux en octobre 2021.

Commission territoriale de sanctions administratives (CTSA) : 3 transporteurs sanctionnés pour concurrence déloyale et non respect des règles de sécurité routière

La DREAL assure le secrétariat de la commission territoriale de sanctions administratives des entreprises de transport pour le compte du Préfet de région.

En 2021, trois dossiers ont été examinés par cette commission et ont donné lieu à des sanctions allant de l'immobilisation de véhicules pour 3 mois à un retrait de copies de licences allant jusqu'à 12 mois.

L'un des dossiers examinés a donné lieu à un contentieux en référé-suspension devant le tribunal administratif, qui a conforté la décision prise par le Préfet de région. Ce dossier a mobilisé plusieurs services de la DREAL pour préparer la défense des intérêts de l'État.



Incendies à Plouenan - Source : DREAL Bretagne

Incendies à Plouenan (29)

Le 12 août 2021, en fin de journée, 2 incendies ont nécessité l'intervention du SDIS dans des établissements soumis au régime des installations classées. Il s'agit de la biscuiterie Yannick à Landeleau (ICPE à autorisation) et l'entreprise Le Gall Corre (ICPE à déclaration contrôlée), négociant horticole et distributeur de combustibles, à Plouenan.

Pour l'incendie à Le Gall Corre, 100 pompiers, 8 lances et 1 canon ont été mobilisés. Des bigbags d'engrais azoté ammonitrate et des camions citernes ont été éloignés du sinistre pendant le déroulement de l'incendie. Aucune victime n'est à déplorer, mais 27 résidents sous le panache de fumées ont été évacués.

L'évacuation des personnes exposées, la consommation des denrées alimentaires cultivées et le pâturage sous le panache de fumées ont été interdits jusqu'à réception des résultats d'analyses montrant l'absence d'impact. Des mesures ont été prises par l'exploitant pour la gestion des eaux d'extinction, le nettoyage du site et l'évacuation de l'ensemble des déchets (orge, amiante, engrais et autres déchets).

La gestion de ces incendies a mobilisé de nombreux services de l'État dont la DREAL.

→ ICPE

690

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR
L'ENVIRONNEMENT CONTRÔLÉES

Élaboration d'un plan ORSEC zonal POLMAR/Terre

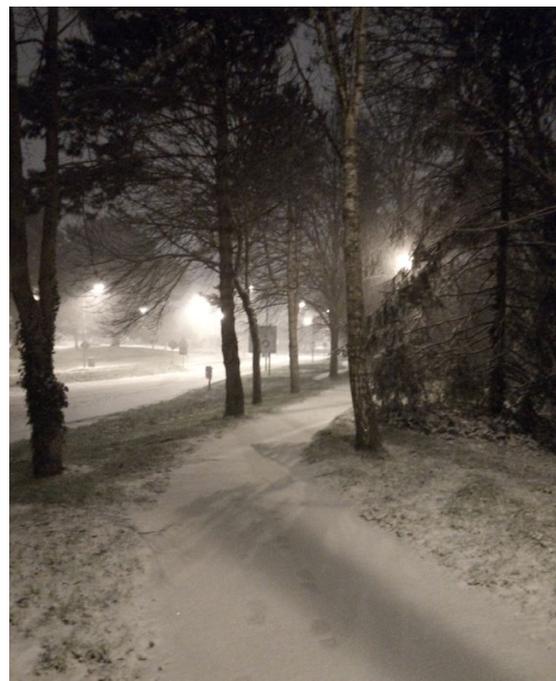
Dans le cadre de la planification de gestion de crise « POLMAR/Terre » visant à permettre aux autorités terrestres de faire face à une pollution de grande ampleur sur le littoral ou aux conséquences d'un évènement en mer, l'échelon zonal a souhaité se doter formellement de dispositions spécifiques ORSEC.

Après un premier travail mené par la DREAL de zone avec l'appui des autres acteurs zonaux compétents et présenté lors de

la réunion maritime et zonale de sécurité et défense du 9 avril, le plan ORSEC zonal POLMAR/Terre a été approuvé par le Préfet de zone le 8 octobre. Ce plan et ses annexes se concentrent sur ce qui relève spécifiquement du niveau zonal, notamment veiller à la cohérence des actions menées à terre avec celles réalisées en mer.

Gestion de la crise routière hivernale du 8 au 13 février 2021

En février 2021, le territoire de la zone de défense et de sécurité Ouest a été traversé pendant toute une semaine par une série d'intenses épisodes de neige et de pluies verglaçantes, entraînant à l'échelon zonal l'activation de la cellule de crise et la prise de mesures exceptionnelles de gestion de trafic sur le réseau routier national, notamment pour les poids lourds (par exemple : interdiction de circulation et stockage obligatoire sur certains axes).



Rennes sous la neige - Source : DREAL Bretagne

36

**WEB-CONFÉRENCES
DE COORDINATION
ORGANISÉES**

par la préfecture de zone

22

ARRÊTÉS ZONAUX

portant réglementation de la circulation préparés par la DREAL



SIMPLIFICATION ET MODERNISATION DE L'ÉTAT



GUNenv.
guichet unique numérique
de l'environnement

140
AGENTS FORMÉS

à l'usage du guichet unique numérique
de l'environnement

Dématérialisation des inspections des installations classées



L'inspection des installations classées poursuit sa transformation numérique. Après le dépôt en ligne des demandes d'autorisation en décembre 2020, les inspections sont préparées et restituées selon un standard numérique national déployé depuis le 2 novembre 2021 en vue d'une publication des rapports sur Internet à compter de 2022. L'ensemble des inspecteurs et assistants utilisateurs

de la plateforme ont été formés en 3 semaines. Le déploiement progressif de cet outil numérique GUNEnv est un chantier d'envergure. Le ministère s'emploie à faire corriger dans les meilleurs délais par le développeur les quelques difficultés identifiées par les utilisateurs.

Mobilisation pour le déploiement des mesures du « bloc écologie » du Plan de relance



Afin de mettre en œuvre le volet écologie du plan de relance en Bretagne, la DREAL a constitué et animé une communauté de travail réunissant plusieurs services (SGAR, DIRO, DIRNAMO, DIRECCTE) et opérateurs (ADEME, OFB, AELB, CLRL, CEREMA) de l'État à l'échelon régional et départemental.

Elle a ensuite contribué en lien avec les DDTM à la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs mesures en particulier au travers d'appels à projets régionaux relatifs au recyclage des friches ou à la restauration de continuité écologique ou encore le volet rénovation énergétique du plan de relance (bâtiments de l'État, logements sociaux en lien avec les bailleurs sociaux, bâtiments publics des collectivités, ma Prim'réno en lien avec l'ANAH).

La DREAL a également facilité la prise en compte des indicateurs de transition écologique dans le cadre de

la généralisation des nouveaux Contrats de relance et de transition écologique en pilotant un groupe de travail partenarial avec la région, l'ADEME, l'observatoire de l'environnement en Bretagne, les DDTM et le CEREMA qui a mis en ligne un accès facilité aux données nécessaires au calcul des indicateurs.

Un lien resserré a également été assuré avec les filières professionnels : bâtiment, travaux publics, transport pour veiller à la continuité d'activité et la mobilisation France relance.

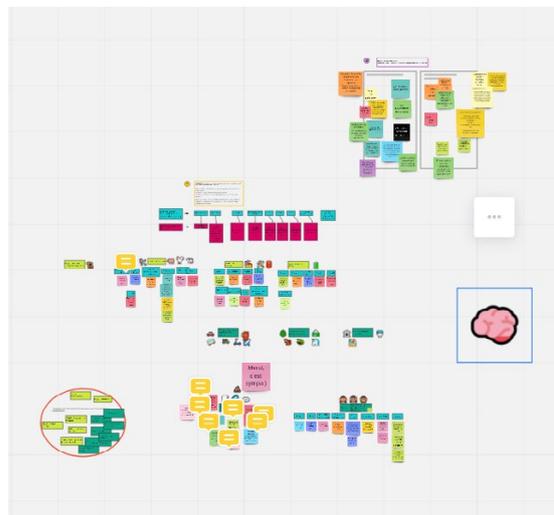
Enfin, afin de faciliter l'accès aux informations et assurer l'efficacité du suivi de la démarche, le DREAL a mis en place plusieurs outils numériques : l'un pour le partage d'informations entre services de l'État sur le plan de relance et l'autre pour la diffusion tous publics des informations sur les projets financés sur les territoires bretons par le plan de relance, dans le cadre d'un travail conjoint avec les sous-préfets à la relance (<https://geobretagne.fr/app/relance>)

Création d'une plateforme interdépartementale d'instruction des agréments de contrôle technique

Afin de simplifier, rendre plus lisibles et plus rapides ces démarches, une plateforme interdépartementale d'instruction des agréments de contrôle technique a été créée début 2021. La DREAL instruit donc désormais pour le compte des quatre préfets de département la délivrance et le suivi des agréments des centres de contrôle technique et de leurs contrôleurs.

Projet visant à explorer les apports de l'intelligence artificielle à l'analyse des études d'impact

En 2021, la DREAL Bretagne a prolongé et approfondi son partenariat avec l'ECOLAB du Ministère de la Transition écologique pour explorer les apports potentiels de l'intelligence artificielle au métier de l'évaluation environnementale et plus particulièrement de l'analyse des études d'impact. Ce projet particulièrement innovant s'appuie sur les techniques de traitement du langage naturel. Les premiers essais réalisés en 2021 ont permis des progrès intéressants qui appellent néanmoins une poursuite des efforts compte tenu des difficultés à surmonter.



L'intelligence artificielle au service des études d'impact.
Source : DREAL Bretagne

Évolution de la gouvernance de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne

**LA DREAL
PRÉSIDENTE
DE L'OEB**



La DREAL a assuré la représentation de l'État au sein des instances de gouvernance du groupement d'intérêt public (GIP) Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), qui a connu, en 2021, une étape historique de son existence avec son ouverture aux collectivités infra-régionales (EPCI, départements, ...), après approbation de ses nouveaux statuts conformément au plan de développement stratégique 2020-2025. Dans ce cadre, 15 nouveaux membres l'ont rejoint cette année. Par ailleurs, suite aux élections municipales et régionales de 2021 et en accord avec l'ensemble des membres, il a été décidé de confier la présidence tournante de l'OEB à l'État pour 3 ans à compter d'octobre 2021.

Mobilisation dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail et participation à l'audit de labellisation égalité diversité du pôle ministériel

En 2021, plusieurs actions ont été menées à la DREAL Bretagne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les agents de la DREAL ont tout d'abord été mobilisés sur le sujet des violences sexistes et sexuelles au travail. Une conférence a permis d'en préciser les concepts, les typologies, de les illustrer avec des situations concrètes, de rappeler les obligations collectives et personnelles. Des ateliers et formations ont permis aux agents et encadrants d'aller plus loin sur le sujet et une campagne de communication a également été déployée sur une semaine.

Par ailleurs, la DREAL Bretagne a été auditée le 15 septembre par l'AFNOR, dans le cadre de la démarche ministérielle de labellisation « égalité-diversité ». À cette occasion, l'auditeur a interviewé la direction, des représentants du personnel, des acteurs de la RH, des représentants du GT égalité ainsi qu'un panel d'agents de la DREAL.



242 000 €

pour la rénovation énergétique de locaux de la DREAL dans le Morbihan dans le cadre d'un appel à projet France relance destiné aux bâtiments de l'État.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE BRETAGNE

Directeur de publication : Éric FISSE

Ce document a été rédigé avec l'aide des services de la DREAL.

Conception, rédaction, création graphique : Mission communication,
qualité et appui au pilotage (Allison GAULIER, Julie SCHWAGER,
Marion TURBIEZ-MIQUEL)

Juillet 2022



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*
